

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 152

présenté par
M. Muzeau, Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello, M. Gremetz,
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des niveaux particulièrement faibles des salaires, revenus, et pensions de retraites des travailleurs des secteurs de la pêche et de l'agriculture, ainsi que des conditions de travail dans ces secteurs (pénibilité, exposition à des produits dangereux, risques professionnels importants), les auteurs de cet amendement s'opposent au recul de l'âge légal de départ en retraite et de celui de l'âge de liquidation d'une retraite à taux plein pour ces catégories professionnelles et demandent donc, par coordination, la suppression de cet article.